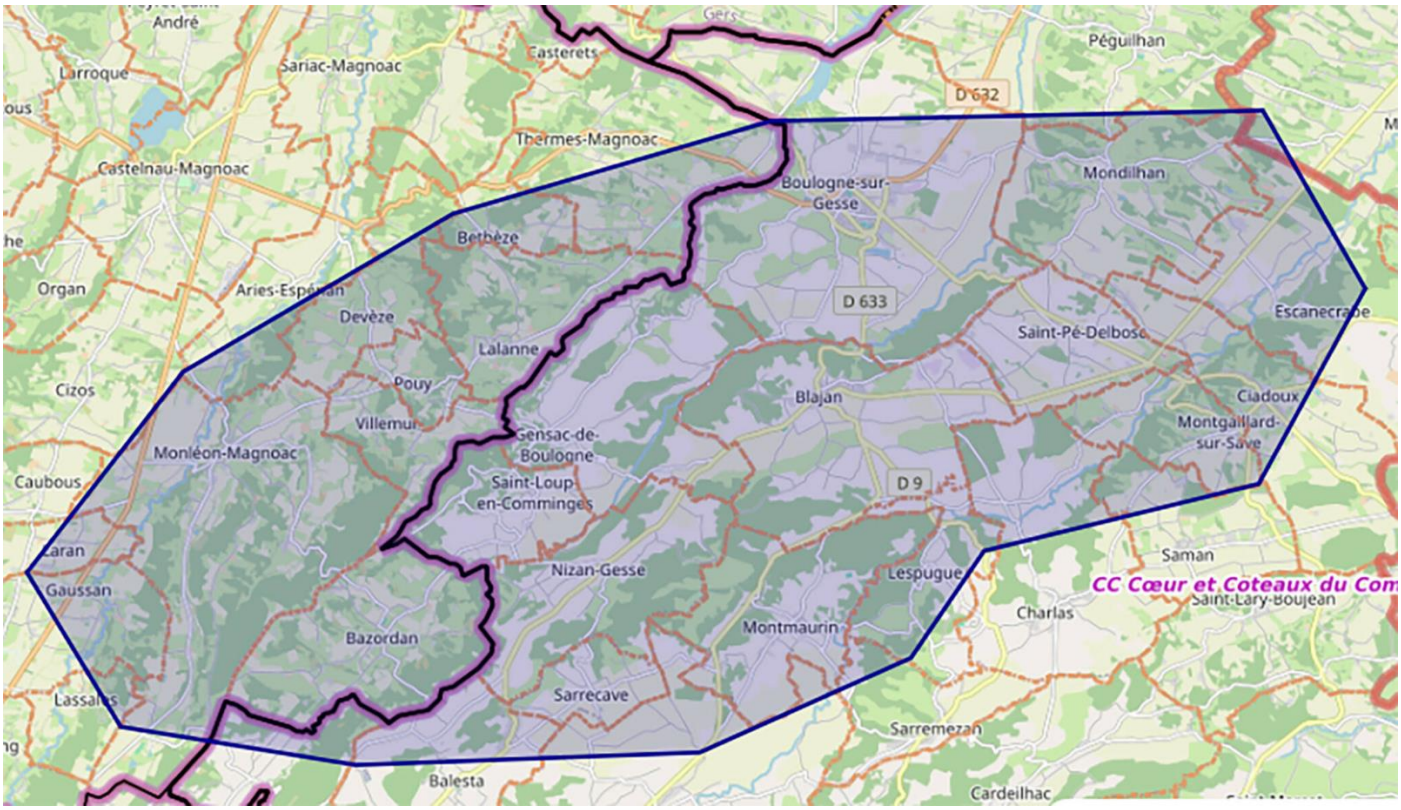
Martres : comment Lafarge compte enterrer son bilan carbone chez ses voisins

La cimenterie Lafarge de Martres-Tolosane projette de stocker son CO2 dans les profondeurs du sous-sol commingeois,

Publié le 3 août 2026



La zone visée par le projet

Le projet **CapCO2mminges** repose sur un principe : **capter une partie du dioxyde de carbone émis par la cimenterie Lafarge de Martres-Tolosane**, en Haute-Garonne, afin d'éviter son rejet dans l'atmosphère. Le CO_2 ainsi récupéré serait ensuite **acheminé par canalisation** vers un site de stockage géologique. L'objectif serait de l'injecter à grande profondeur dans des formations géologiques adaptées du **Bassin aquitain**, plusieurs secteurs du Comminges étant étudiés dans cette perspective. Cette technique, appelée captage et stockage géologique du carbone — **CCS** pour *Carbon Capture and Storage* — est notamment envisagée pour réduire les émissions des industries dont la décarbonation reste difficile. Mais avant d'envisager un stockage industriel, encore faut-il connaître précisément les caractéristiques du sous-sol et vérifier sa capacité à confiner durablement le CO_2. C'est l'objet de la demande de **permis exclusif de recherches (PER) « Haut CO2mminges »**, portée par la société TeréCO2. Une **consultation du public organisée durant l'été 2026** accompagne l'instruction de cette demande, dont le périmètre couvre **34 communes dont 21. de Haute-Garonne**.

173 km² de sous-sol à étudier

TeréCO2 souhaite obtenir un permis exclusif de recherches pour une durée de **quinze ans**. Le périmètre représente environ **173 km²**, à cheval sur le Comminges et le Magnoac. En Haute-Garonne, 21 communes sont concernées, totalement ou partiellement : **Balesta, Blajan, Boudrac, Boulogne-sur-Gesse, Charlas, Ciadoux, Escanecrabe, Gensac-de-Boulogne, Larroque, Lespugue, Mondilhan, Montbernard, Montgaillard-sur-Save, Montmaurin, Nizan-Gesse, Péguilhan, Saint-Loup-en-Comminges, Saint-Pé-Delbosc, Saman, Sarrecave et Sarremezan.**
Dans les Hautes-Pyrénées, treize communes entrent dans le périmètre : **Aries-Espénan, Bazordan, Betbèze, Cizos, Devèze, Gaussan, Lalanne, Laran, Lassales, Monléon-Magnoac, Pouy, Thermes-Magnoac et Villemur.**

Le secteur appartient au **bassin géologique du Comminges**, rattaché au Bassin aquitain. Les investigations portent notamment sur des formations profondes susceptibles de présenter les caractéristiques nécessaires au confinement du CO_2. Le principe du stockage géologique consiste à injecter le dioxyde de carbone dans une **roche poreuse située à grande profondeur**, par exemple un aquifère salin profond. Le CO_2 doit être confiné dans cette formation par des couches géologiques imperméables situées au-dessus du réservoir. Les études préliminaires s'intéressent notamment au secteur et à l'**aquifère profond de Mondilhan**, dont les caractéristiques doivent être précisées avant de pouvoir conclure à la faisabilité d'un stockage.

Études sismiques et jusqu'à deux forages exploratoires

Si le permis est accordé, les investigations doivent se dérouler progressivement. Une première phase serait consacrée à l'analyse des données géologiques existantes : anciens puits, carottages, données sismiques et autres informations disponibles sur le sous-sol. Une campagne de **sismique 3D** pourrait compléter ces connaissances. Ces informations permettraient d'élaborer une représentation tridimensionnelle du sous-sol et de modéliser le comportement du réservoir, notamment afin d'étudier la manière dont le CO_2 pourrait s'y déplacer après son injection. Dans un second temps, **un ou deux forages exploratoires** pourraient être envisagés pour vérifier directement les caractéristiques des formations géologiques et réaliser des essais.

Un permis de recherches n'est pas une autorisation de stockage

C'est une distinction essentielle. L'attribution éventuelle du permis « Haut CO2mminges » **n'autoriserait pas automatiquement le stockage industriel du CO_2**, ni même la réalisation immédiate de tous les travaux envisagés. Les forages et opérations susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement devraient faire l'objet des procédures et autorisations spécifiques prévues par la réglementation. Le PER constitue donc une **phase d'exploration et de connaissance du sous-sol**. Ce n'est qu'en fonction des résultats obtenus que la faisabilité technique et environnementale d'un éventuel stockage pourrait être évaluée.

De Martres-Tolosane au sous-sol commingeois en pipeline…

L'enjeu dépasse ainsi le seul périmètre du permis de recherches. CapCO2mminges dessine potentiellement une **chaîne complète de captage, de transport et de stockage du carbone**. À Martres-Tolosane, le CO_2 serait capté sur le site de la cimenterie. Il devrait ensuite être conditionné puis transporté par une infrastructure dédiée jusqu'au secteur retenu pour son injection. Le stockage constituerait le dernier maillon de cette chaîne : **captage à la source industrielle de Martres, transport par canalisation puis injection à grande profondeur au minimum trente kilomètres plus loin**. Le projet s'inscrit dans les stratégies de décarbonation de l'industrie lourde, particulièrement du secteur cimentier, où une partie importante des émissions de CO_2 provient directement du processus de fabrication du ciment et reste donc difficile à supprimer par la seule électrification des installations.

L'ampleur du périmètre explique l'importance de la procédure de participation du public. Habitants, collectivités, associations et acteurs économiques peuvent prendre connaissance des documents du dossier et formuler leurs observations. La consultation électronique est ouverte **jusqu'au 17 août 2026**. À l'issue de cette période, l'administration doit établir et publier une **synthèse des observations et propositions formulées par le public**. La procédure ne tranche donc pas encore la question d'un futur stockage industriel de CO_2 sous le Comminges. Elle doit, dans un premier temps, déterminer si TeréCO2 pourra poursuivre pendant plusieurs années l'exploration et l'étude approfondie de ce sous-sol.

Graphein

Publié dans canton de Cazères, Martres-Tolosane, Comminges, Cazères

Thématiques : Villes / Villages